VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE SUCCESSION

—DU—

GEN. P. G. T. BEAUREGARD

L'ELEGANTE

RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES,

No 255 Avenue de l'Esplanade,

A l'encoignure N. E. de la rue Derbigny.

—LA—

Jolie Bâtisse en Bois a deux étages,

Rue Derbigny,

Entre l'avenue de l'Esplanade et la rue Kerlerec.

LES DEUX BEAUX

LOTS DE TERRE

ADJACANTS POUR BATIR,

Sur la rue Derbigny.

La Centrale et Commode

RESIDENCE EN BRIQUES A TROIS ETAGES ET MANSARDE,

No 142 rue Carondelet,

Entre les rues Lafayette et Girod.

LE PRODUCTIF

Cottage Double en Bois,

No 218 rue Melpomène,

Entre les rues Baronne et Dryades,

—ET—

LA SPLENDIDE ETENDUE DE TERRE

BIEN AMELIOREE,

SUR LE FLEUVE MISSISSIPPI

DANS LA PAROISSE JEFFERSON,

Un peu au-dessus du Canal Harvey et vis-à-vis l'avenue de la Louisiane,

No 36,254.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau No 138 (vieux numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, 24 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan en vertu de et conformément à un jugement rendu le 24 octobre 1894 et signé le 26 du même mois, et des ordres, datés respectivement, les 21 et 27 novembre 1894 et d'un ordre daté du 16 novembre 1894, homologuant les procédures d'une réunion de famille tenue le 8 novembre 1894, du Hon. G. H. Theard, juge de la susdite Cour, Division E, dans la succession du Gén. P. G. T. Beauregard, No 38,254 et d'un ordre homologuant les procédures d'une réunion de famille tenue le 27 novembre 1894 daté du 5 décembre 1894 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A., dans la succession de Mme Laure T. Beauregard, défunte épouse de Charles A. Larendon, No 15,201 de la dite Cour, et d'un ordre daté du 6 décembre 1894, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans la succession de P. G. T. Beauregard susdit, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **L'élégante résidence en bois à deux étages,** No 255 avenue de l'Esplanade, à l'encoignure N. E. de la rue Derbigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'lot borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Claiborne et Derbigny. Elle est retirée de la banquette dont elle est séparée par une jolie barrière en fer et possède de larges galeries, corridors, salon avec manteaux en marbre, librairie, salle à manger, lieux d'aisance en porcelaine, cuisine, chambre à domestique, au premier étage; six chambres à coucher, cabinet de toilette et chambre à bain au deuxième étage; et deux chambres dans la bâtisse du fond. Le terrain est spacieux, il est distribué en jardin, gazons et promenade.

Le terrain est désigné par la lettre D, d'après le devis de l'arpentage fait par H. C. Brown, assistant voyer de ville, le 26 septembre 1894, annexé pour référence à un certain acte de vente de G. T. Beauregard, par C. T. Soniat, notaire, le 2 octobre 1894, mesurant 54 pieds de face à l'avenue de l'Esplanade par 159 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Derbigny; puis sur une ligne courant vers la rue Claiborne et parallèle à l'avenue de l'Esplanade, 100 pieds, puis sur une ligne courant vers l'avenue de l'Esplanade et parallèle à la rue Derbigny 13 pieds 11 pouces, 3 lignes, ensuite sur une ligne courant vers la rue Derbigny et parallèle à l'avenue de l'Esplanade, 36 pieds, ensuite sur une ligne courant vers l'avenue de l'Esplanade et parallèle à la rue Derbigny 130 pieds. Une des demeures la plus élégante et la mieux située sur l'avenue de l'Esplanade. Avec les chars électriques, en pleine opération, elle se trouve qu'à cinq minutes de toilet de la rue du Canal. Bulletin au bail ci-dessus, expirant le 30 septembre 1895, au taux de $1,000 par an.

2° **Une jolie bâtisse en bois à deux étages** rue Derbigny, dans le troisième district de cette ville, dans l'lot borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Claiborne et Derbigny, retirée de la banquette dont elle est séparée par une barrière en fer et contenant corridors, six chambres, chambre à bain, etc.

Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le devis susmentionné par H. C. Brown, mesurant 31 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Derbigny sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot A, étant la pièce rapprochée de la rue Kerlerec et le lot C le plus rapproché de l'avenue de l'Esplanade. Ils peuvent être utilisés comme demeures ou comme placements avantageux.

4° **Une résidence centrale,** attrayante et commode, à trois étages et mansarde, No 142 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, dans l'lot borné par les rues Carondelet, St Charles, Lafayette et Girod, contenant corridor, salons doubles, salle à manger, cuisine et office sur le premier étage; corridors, onze chambres à coucher et chambre bain sur étages supérieurs. Le lot de terre mesure 25 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet sur 150 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et s'avance dans le fond sur un passage de 20 pieds de large, en commun et pour l'usage du dit lot et autres, contigus à dessus. Sa proximité du centre des affaires assure en constante location, faisant d'elle un placement certain et productif. Sujette au bail ci-dessus, expirant le 30 septembre 1895, au taux de $900 par an.

5° **Le jolis cottage en bois à un étage,** à deux corps de logis, No 218 rue Melpomène, dans le Premier District de cette ville, dans l'lot borné par les rues Melpomène, Perpétuelle, Baronne et Dryades, ayant trois chambres, une allée de chaque côté, et une bâtisse en bois dans le fond ayant quatre chambres. Le terrain est une partie du No 3 dans l'lot No 92, sur le plan original du faubourg Annonciation, dressé par Lafon et déposé à l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville, lesdits lot mesure 30 pieds de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles (au pied français), 31 pieds 11 pouces 6 lignes, par 127 pieds 10 pouces 4 lignes (au pied américain), forit lot est borné sur un côté par la partie qui reste du lot No 5 et sur l'autre par le lot No 5 sur ledit plan; est très près du Mar hé Dryades, est toujours en demande par de très bons locataires, est un placement sûr et productif, loué à raison de $432 par an.

6° **Deux morceaux en parcelles de terre,** situés dans la paroisse Jefferson, en cette ville. Ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, désignés par les lettres A et D sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la Nouvelle-Orléans, le 30 juin 1876, une copie plus petite, faite par J. A. D'Hémécourt, le 18 mars 1880, et annexé à un acte de Jas Fahey, 18 mars 1880 et mesurant conformément au dit plan comme suit: le terrain A, 750 pieds de face au chemin Public. Ensemble avec le droit de batture et le droit de l'accroissement en face des dits 750 pieds, et s'étendant à 5,000 pieds de profondeur plus ou moins, et 750 pieds de largeur sur la ligne du fond. Le morceau ou parcelle D touche au morceau A immédiatement dans le fond et mesure sur la ligne de divisi n 797 pieds, et s'étend en profondeur sur les lignes de chaque côté, à peu près 10,000 pieds, entre lignes divergentes, de manière à lui donner 1,350 pieds de largeur sur la ligne du fond, lesquels dits morceaux de terre sont bornés sur le côté du haut par la propriété anciennement appartenant à Albin Rochereau, sur le côté du bas par la propriété de Mme Louise Destrehan, épouse de J. H. Harvey, et dans le fond par la propriété de J. De Gruy ou ses héritiers. Le tout sujet à tous les droits auxquels le Morgan Louisiana & Texas Railroad Company et le Texas & Pacific Railway Company sont revêtus et le droit de passage et voie à travers la dite propriété.

Les améliorations consistent d'une résidence en bois à un étage avec mansarde contenant des grandes galeries vestibules, six chambres, dans le fond se trouvent trois maisons en briques et en bois ayant plusieurs chambres; sur les lieux se trouvent une grande écurie et plusieurs autres bâtisses, à quelque centaine de pieds de l'avenue de la Louisiane et du débarcadère du bac, pouvant également être utilisé comme ferme et pâturages, étant maintenant enlevé en jardin potager; dans le fond il y a une forêt de bois, et se trouve à proximité de la ville. Tel donne une valeur pour la vente de ses produits. Sujet à un bail à raison de $1,200 par an payable à la fin de chaque année pour dix ans, à partir du 1er juillet 1889 avec le privilège de cinq ans après n'importe quel temps durant le bail ou au renouvellement du dit bail, le locataire a le droit d'acheter à une évaluation qui doit être déterminée par deux experts qui doivent être choisis un par le propriétaire et l'autre par le locataire; toute cette partie de la propriété louée, où maintenant se trouve la résidence et les dépendances, étant en arpent de face sur le fleuve Mississippi, sur une profondeur de quarante arpents, conformément à un acte passé par devant Chas G. Andry, ancien notaire en cette ville, en date du 5 juillet 1869. Une copie certifiée par le dépositaire au Bureau des Encanteurs est censé être vue par les parties désirant l'examiner.

Conditions—Pour le tiers du minour un quart en plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit; pour les deux tiers des mineurs, un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit; la partie différée doit être représentée par des billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et d'huissier et coupons, au gré des parties intéressées portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires de l'avocat pour enforcer la collection des dits billets en cas de procès, les améliorations doivent être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets et les primes payées sont les taxes dues et exigibles en 1895 en sus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix de faire enchères seront requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs.

22 déc—23 30—jan 6 13 20 24

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans le Sixième District.

Anthony Stortz et al. vs Joseph Stortz et als.

No 43,743—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 723 rue Common.—MERCREDI, 23 janv er 1895, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 629 et 631 rue Baronne, près Common,** en vertu et conformément à un jugement rendu le 4 octobre 1894 et signé le 30 octobre 1894 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et aussi en vertu et conformément à un jugement de la même Honorable Cour, rendu le 10 décembre 1894 et signé le 14 décembre 1894, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite savoir—

10 certaine lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, étant la moitié de l'lot borné par l'Avenue Nashville les rues Camp, Chestnut et Eléonore, connus sous les Nos 1, 2, 3, 4, 15, 16, 17, 18 19 et 20, d'après un plan dressé par L. H. Lille, voyer, daté le 19 décembre 1859 et déposé au bureau de C. V. Foulon, notaire en cette ville, les lots numérotés un, deux, trois et quatre mesurent chacun 30 pieds de face sur Camp sur une profondeur de 120 pieds, le lot numéro un forme le coin des rues Camp et Eléonore, les lots numéros 13, 14, 15, 16, 17 et 18 mesurent chaque 30 pieds de face rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds; le lot 18 forme le coin des rues Chestnut et Eléonore; les lots Nos 19 et 20 mesurent chaque 30 pieds de face rue Eléonore sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les lots 1, 2 et 3, ayant les bâtisses ensemble en améliorations, seront vendus ensemble en bloc et les autres lots séparément.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera le paiement du plus encore de son prix offert, les taxes pour l'année 1895.

Acte de vente pardevant B. Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 déc—22 26—janv 2 9 16 23

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots de terre de valeur pour bâtir, près de l'avenue Canal et des rues Genois, Gasquet et Palmyre.

Succession de Joseph A. Burk.

No 33,254—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—MERCREDI, 2 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 28 novembre 1894 et rendu dans la succession ci dessus intitulée—

Huit lots de terre bien situés, avec droits, passages, privilèges et avantages qui s'y trouvent et y appartenant, situés dans l'lot No 707, Prem er District de cette ville, bornés par les rues Genois, Gasquet, Palmire et Clark, et désignés sur le plan Nos 1, 2, 3, 4, 15, 16, 20 et 21 d'un plan de G. T. Dunbar, déposé en l'étude de G. J. Mossy, ancien notaire en cette ville, daté du 12 avril 1848; le dit lot No 1 forme l'encoignure de la rue Genois et Gasquet; mesurant 32 pieds 6 pouces de face sur la rue Gasquet par 108 pieds de profondeur et de face sur la rue Genois, et les dits lots Nos 2, 3 et 4, se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Gasquet par 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot No 21 forme l'encoignure des rues Palmyre et Genois, mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Palmyre sur 108 pieds de profondeur et face à la rue Genois, et les dits lots Nos 18, 19 et 20 se touchent, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Palmyre sur 108 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ce lot est actuellement en bois et améliorant.

Conditions.—La moitié comptant et la balance en un crédit de 1 et 2 ans en des billets des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et lien et privilège de vendeur. Les acquéreurs devront faire un dépôt comptant de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James Fahey, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

1 déc—2 9 16 23 30 en 2 lan

J. B. JUNQUA

No 581 rue St-Louis, près Decatur,

Importateur et marchand en gros de Brandies, Vins, Liqueurs et Conserves.

Spécialité de Vins et Brandies de la Californie, Fameux Clarets Rye et Bourbon.

Fabricant de Sirops à Fruits de Choix.

2 oct—3 —3ly

VENTES A L'ENCAN.

PAR WM. P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Succession de D. R. Carroll et femme.

Mercredi et Jeudi 30 et 31 Janvier 1895.

PAR WM. P. CURTIS, Encanteur—Bureau (ancien No 9), 137 rue Carondelet—Il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp, à midi, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 22 novembre 1894, dans l'affaire de L. J. Carroll vs la succession de D. R. Carroll et femme et als., étant No 42,642 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, (les plans sont exposés à la Bourse des Encanteurs), à savoir—

LE MERCREDI, 30 JANVIER, 1895, IL SERA VENDU:

1° **Un certain lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'lot borné par les rues Caron delet, Jackson, Brainard et Joséphine, désigné comme lot No 21 et mesurant vingt-sept (27) pieds 5 pouces et deux lignes rue Carondelet sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 2 lignes, étant une maison à deux étages, connue comme No 509 rue Carondelet.

2° **Un autre certain lot de terre,** aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district que l'lot ci-dessus et le touchant, et désigné comme lot No 22 et mesurant 27 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 2 lignes, étant une maison à un étage, connue comme le No 511 de la rue Carondelet.

3° **Un certain lot de terre,** aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'lot borné par les rues St-André, Carondelet, Félicité et Baronne, composé de portions de lots Nos 20 et 21 et mesurant 30 pieds de face à la rue St-André sur une profondeur de 74 pieds, étant un double cottage à deux étages, connu comme Nos 411 et 413 rue St-André.

4° **Un certain lot de terre,** aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit District de cette ville, dans l'lot borné par les rues Carondelet, Félicité et Baronne, composé de portions de lots Nos 20 et 21 et mesurant 30 pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 74 pieds, étant un double cottage à deux étages, connu comme Nos 411 et 413 rue St-André.

5° **Un certain lot de terre,** aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit District de cette ville, dans l'lot borné par les rues Jackson, Brainard, Jackson et Carondelet formant l'encoignure des rues Joséphine et Brainard et mesurant cent vingt deux pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Joséphine sur une profond ur et face à la rue Brainard à peu près de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur et de face sur une moyenne de profondeur de trente et deux cinquièmes d'arpents et couvrant de sitre et trois-quarts de degrés ayant plus ou moins trois cent et quatre-vingt dix sept 397/100, ce reste ou trois cent et trois cent six 71/100 ... Cette vente n'inclut pas un petit lot de terre mesurant cinquante cinq pieds sur deux cent pieds plus ou moins, sur la face de ce dernier, et bornant à deux huit appartenant à François Brun et est bo né par les deux bayous dans le fond. La propriété actuellement vendue fait face au fleuve Mississippi, rive gauche, bornée partiellement par la propriété de François Brun sur la façad d'un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à A. W. Babin et sur l'autre côté par la propriété de Charles Babin.

Deuxièmement—Un certain morceau de terre, situé dans la paroisse d'Iberville, Etat de la Louisiane, dans le comté neuf, rangée sud, numéro un Est, District Sud-Est de la Louisiane, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, mesurant sept arpents de face au dit fleuve par quarante arpents plus ou moins de profondeur, la ligne du côté courant parallèlement borné au haut par les terres anciennement appartenant à Whaley & Hall et au bas par les terres ci-devant ou anciennement appartenant à E. G. W. Butler; et deuxièmement, deux petits morceaux de terre dans la même paroisse, se touchant dans le fond de la susdite plantation ou morceau de terre ci-dessus, ayant trente deux arpents de superficie comme on peut le voir sur le registre du bureau des terres de la Nouvelle Orléans, au feu Louis Bagnon, en date du 20 avril 1822 No 132, signé J. J. M. Lavrahan, receveur, et le deuxième morceau contient vingt-neuf et 37/100 acres de superficie comme il est vu aussi dans le registre du bureau des terres à la Nouvelle-Orléans, au dit Bagnon, en date du 15 mars 1831, et étant dans le Township No neuf, range No treize, No 141, signé N. L. Robinson, receveur des revenus publics, faisant ensemble une superficie de cinquante-cinq 37/100 acres, acquis de Stanley O. Thomas, par acte de vente pardevant P. Harles Cuvellier, notaire, pour la paroisse d'Orléans, le 18 mars 1872, enregistré au bureau de transfert livre No 11, folio No 134, bureau du recorder de la paroisse d'Iberville, 27 mars 1872.

2° **La Plantation Virginia,** étant composée des morceaux de terre comme suit:

1° **Une certaine plantation ou morceau de terre,** situé dans la paroisse Iberville, Etat de la Louisiane, dans le Township neuf range Sud, numéro un est-aud, est du District des terres de la Louisiane, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, connu comme étant la plantation Virginia et désigné, conformément au dit plan de voyer fait par D. Gourrier, voyer, le 7 février 1870, annexé à un acte de vente par Mlle Euzélie Virginia Armons à Jean Baptiste Saint Lorio, exécuté pardevant Charles E. Soniat, notaire en la paroisse d'Orléans, le 3me jour de février 1875, comme suit: Les Sections trente-neuf, trente huit et une par la de trente sept mesurent conformément au dit plan dit et un arpent de face sur une moyenne de profondeur de trente et deux cinquièmes d'arpents et couvrant de sitre et trois-quarts de degrés ayant plus ou moins trois cent et quatre-vingt dix sept 397/100, ce reste ou trois cent et trois cent six 71/100 acres. Cette vente n'inclut pas un petit lot de terre mesurant cinquante cinq pieds sur deux cent pieds plus ou moins, sur la face de ce dernier